



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

**Réunion publique de Gradignan**

**21 février 2023**



P	Cadre de la concertation
R	L'A63 aujourd'hui
O	Se déplacer en 2030
G	Trois scénarios d'aménagement
R	Comment participer ?
A	<b>VOUS AVEZ LA PAROLE</b>
M	
M	
E	



# 1. Cadre de la concertation



# La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

## AUTORITÉ

*Habilitée à prendre des décisions en son nom propre*



## ADMINISTRATIVE

*Institution publique*



## INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique*



# Elle défend un droit :

“  
Toute personne a le droit [...] *d'accéder aux informations* relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de *participer à l'élaboration* des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”

Article 7 de la Charte de l'Environnement  
– rendue constitutionnelle en 2005

# Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

# Les 6 principes de la CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes  
les parties  
prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au  
projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail,  
et dans son exigence vis-à-  
vis du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche  
qualitative des  
contributions, et  
non quantitative



**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions  
ont le même poids,  
peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la  
rencontre de tous  
les publics

# Les missions du garant

- **Le garant est une personne indépendante** du maître d'ouvrage et de toute autre partie prenante de l'élaboration du projet.
- Sa mission est de **veiller au bon déroulement de la concertation et au respect de la participation** des différents acteurs de la concertation et du public.
- Il doit **respecter une stricte neutralité** vis-à-vis du projet et, en aucun cas, émettre d'avis sur le contenu du projet.
- Il est **à l'écoute** de chaque participant à la concertation et peut se rendre sur le terrain en tant que de besoin.



# Les missions du garant

**En amont du lancement** de la concertation, il réalise une **étude de contexte** auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation .

**Pendant la concertation,**

- il **veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées** sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées;
- il **favorise l'expression** des participants à la concertation ;
- il assure **un rôle de recours** afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

# Les missions du garant

***Dans le délai d'un mois***, au terme de la concertation préalable, il réalise un **bilan** de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comporte une **synthèse des observations et propositions présentées** et, le cas échéant, mentionne **les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable**.

**Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.**

# Concertation préalable

## Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement

« permet de débattre de **l'opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** principales du projet.../... des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts significatifs sur l'environnement** et **l'aménagement du territoire**.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de **solutions alternatives**, y compris, pour un **projet**, son **absence de mise en œuvre**. Elle porte aussi sur les **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable... »

et ce jusqu'à l'enquête publique.

# Concertation préalable

Ce projet d'aménagement de l'A63 au sud de Bordeaux est soumis à une « **concertation préalable** » du **30 janvier au 30 avril 2023**. Il est porté par le ministère des Transports et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du Code de l'environnement, **la définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP**. L'organisation pratique de la concertation revient, elle, au maître d'ouvrage.

# Qui sont les garant.e.s ?

Marion JULIOT

[marion.juliot@garant-cndp.fr](mailto:marion.juliot@garant-cndp.fr)

Marion THENET

[marion.thenet@garant-cndp.fr](mailto:marion.thenet@garant-cndp.fr)

CNDP - Garantes de la concertation sur le projet  
d'aménagement de l'A63/A660  
244 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

# Les étapes vers la concertation

2015

Étude sur le  
financement  
par concession.  
Faisabilité  
avérée

2018

Examen  
du projet  
par le Conseil  
d'orientation  
des  
infrastructures

2021

Consultation  
des collectivités  
Conception du  
scénario  
d'aménagement  
partiel

2022

Saisine de la  
CNDP  
Mise à jour  
des études de  
trafic

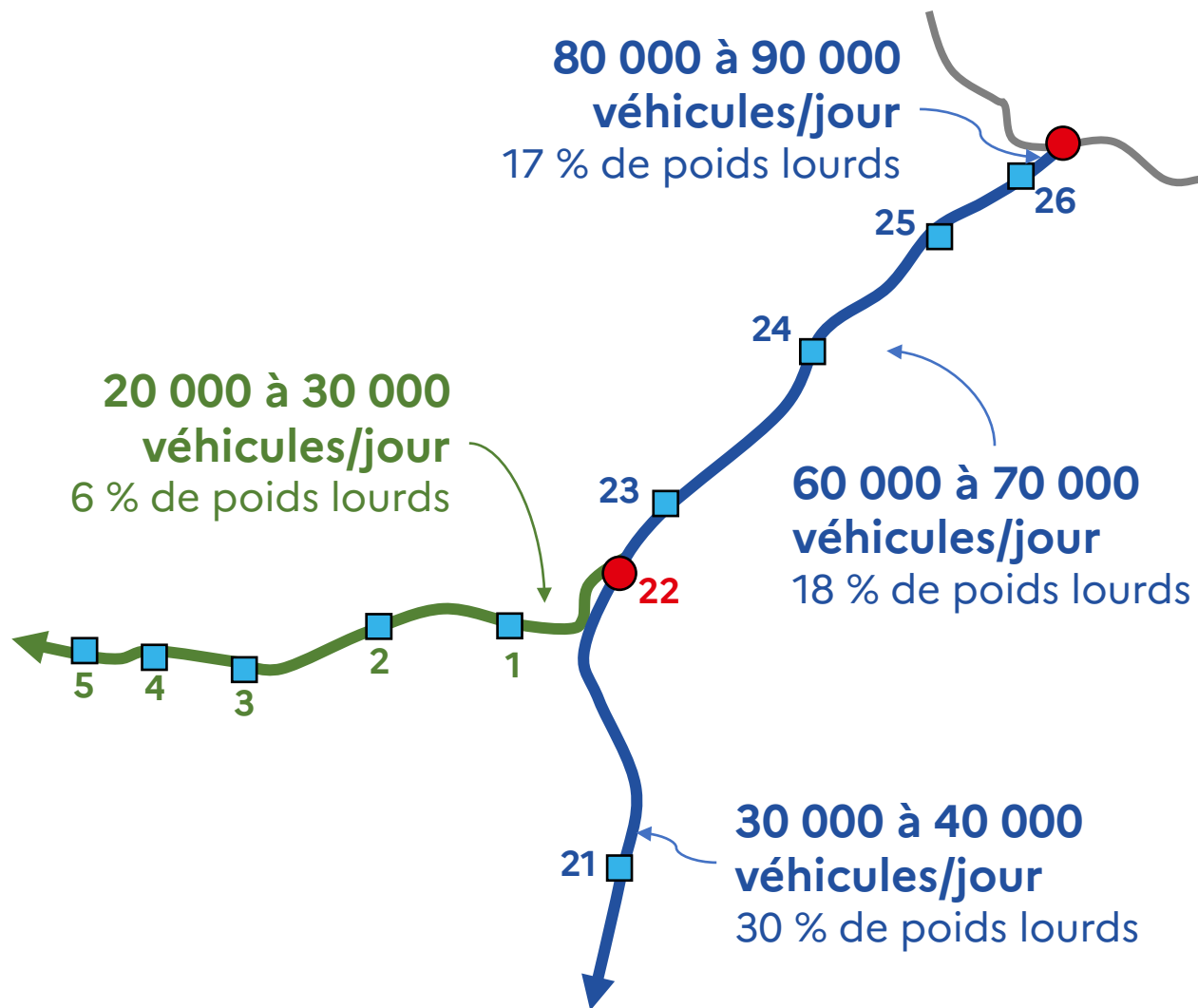
2023

Concertation du  
public  
Bilan des garantes  
Décision sur la  
poursuite du  
projet

# 2. L'A63 aujourd'hui



# Un axe très sollicité



**Saturation**  
aux heures de pointe,  
les week-ends d'été

Capacité maximale  
d'une autoroute 2x2 voies

Temps de trajet : 21 minutes → 1 h



**Une accidentologie**  
problématique

Niveau d'accident **8 fois** supérieur  
aux références nationales

Nombreuses percussions par l'arrière  
caractéristiques des circulations en  
accordéon





# Une combinaison d'usages

**Deux bassins d'emplois  
et de population**  
avec de nombreux échanges

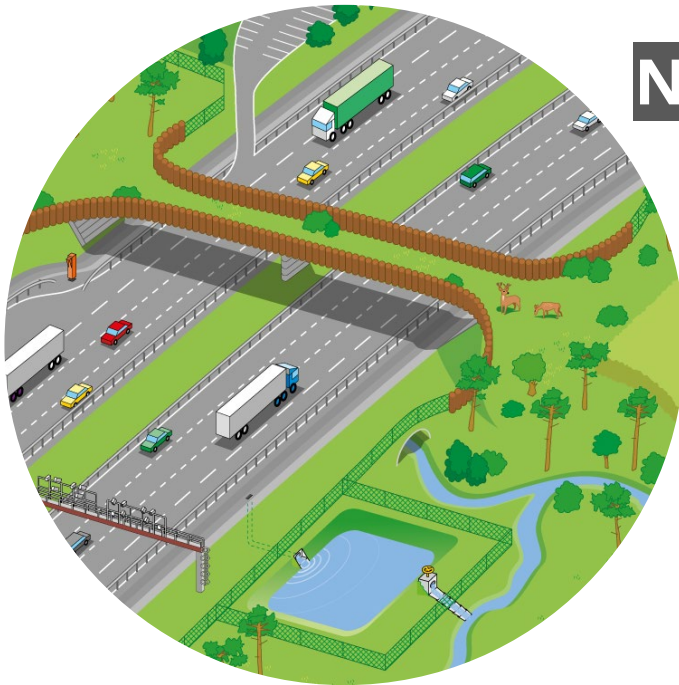
**17 à 29 %  
de poids lourds**  
du fait des transports  
de marchandises  
transfrontaliers mais  
aussi en échange avec  
l'agglomération bordelaise



# Des normes à rattraper

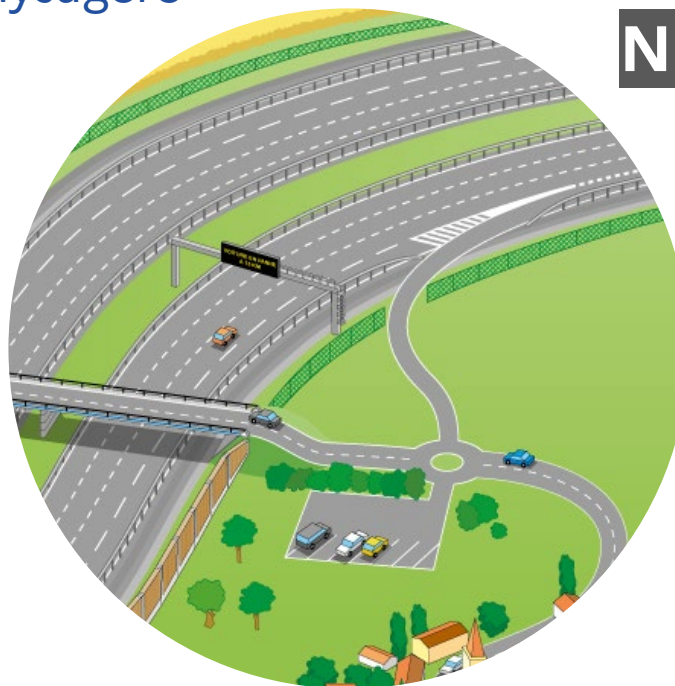
## Normes environnementales

- Passages grande faune
- Récupération et gestion des eaux
- Intégration paysagère



## Normes de sécurité

- Longueur et angles des bretelles
- Accès aux aires de services et de repos
- Dispositifs latéraux de sécurité
- Équipements des ouvrages d'art
- Signalisation (A660)



# 3. Se déplacer en 2030



# Encore plus de population

Des territoires attractifs  
Une augmentation de la population

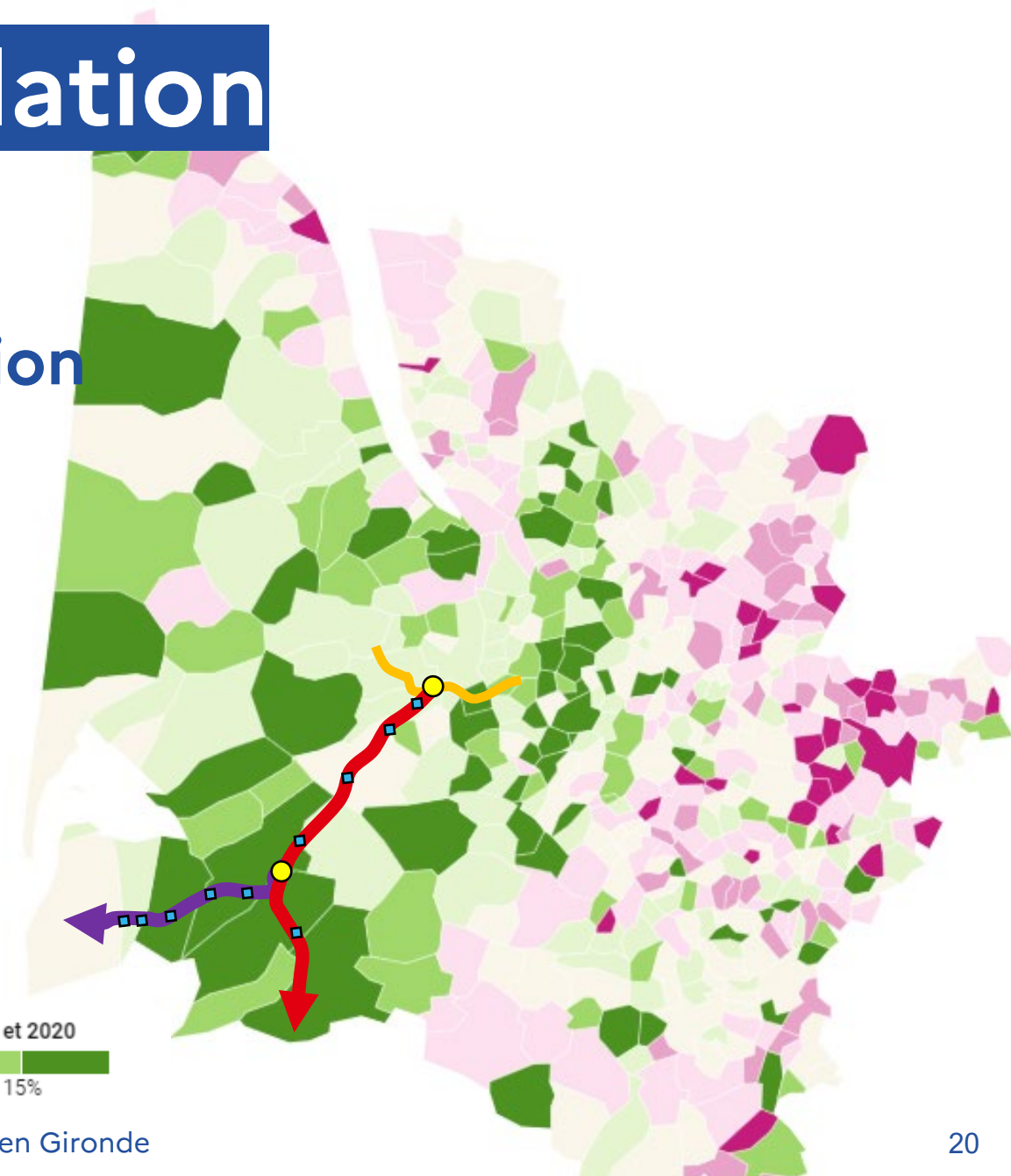
## Évolution de la population entre 2014 et 2020

- Mios : + 29 %
- Le Teich : + 18%
- Salles : +15 %
- Belin-Béliet : +15 %
- Marcheprime : +12 %
- Biganos : + 10,5 %

Evolution de la population des communes entre 2014 et 2020



Aménagement de l'A63 en Gironde



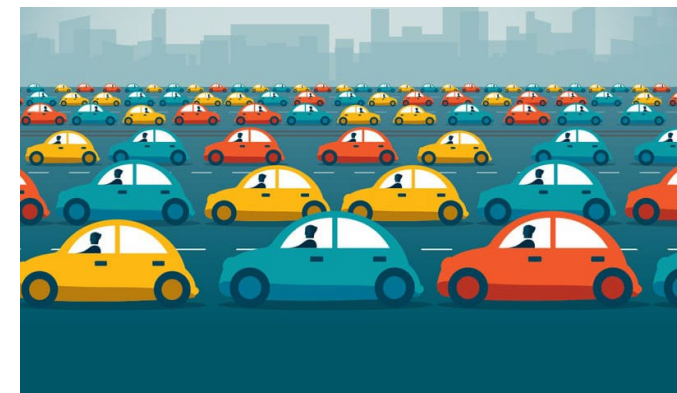
# Mobilité : toujours plus ?

## Une hausse constante de la mobilité depuis 60 ans

- Multiplication par 5 de la mobilité depuis 1960
- Distance moyenne des trajets domicile-travail :  
3 km en 1960 / 13,3 km en 2019

## La crise sanitaire a-t-elle changé la donne ?

- Fort développement du télétravail  
→ moins de déplacements domicile-travail dans le secteur tertiaire  
MAIS
- Retour au niveau de congestion pré-pandémie dès 2021 (A'Urba 2022)
- Hausse de l'autosolisme : de 82,6 % en 2021 à 85,2 % en 2022
- Émergence de nouveaux déplacements



# Des alternatives à la route ?

## Du nouveau pour les particuliers

RER Métropolitain 15 000 voyageurs/jour en 2030  
(9 000 aujourd'hui)

Incitation au covoiturage

Plans et politiques en faveur du vélo et des modes  
doux : Gironde, Bordeaux Métropole, COBAN,  
COBAS, ville de Salles...

Intermodalité facilitée



## Peu de marges pour les marchandises

20 trains de fret/jour entre Bordeaux et Hendaye

Autoroute ferroviaire Cherbourg-Mouguerre : 84 PL/jour

Part significative de transport local (échange)

# 4. Trois scénarios d'aménagement



# Objectifs de l'opération

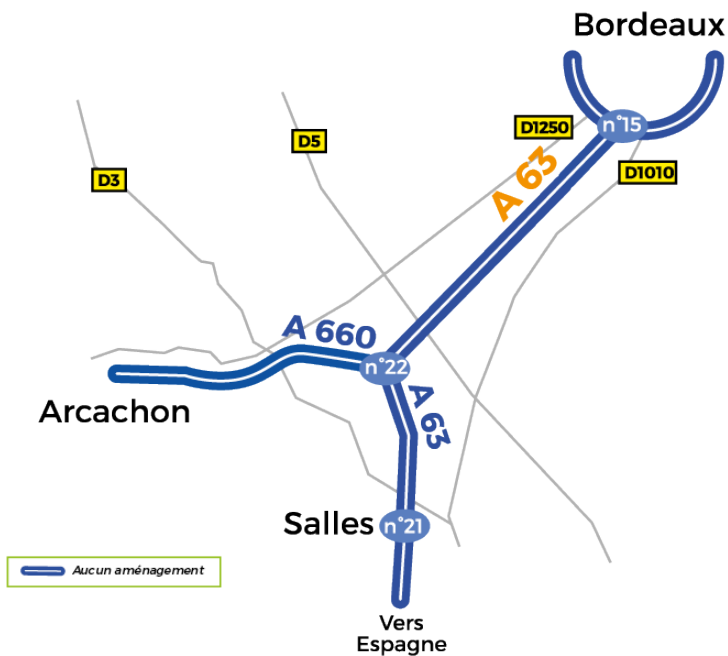
AMÉLIORER LA FLUIDITÉ  
ET LE FONCTIONNEMENT  
DE L'ITINÉRAIRE ACTUEL

AMÉLIORER  
LES CONDITIONS  
DE SÉCURITÉ

GARANTIR UNE MEILLEURE  
INTÉGRATION  
ENVIRONNEMENTALE

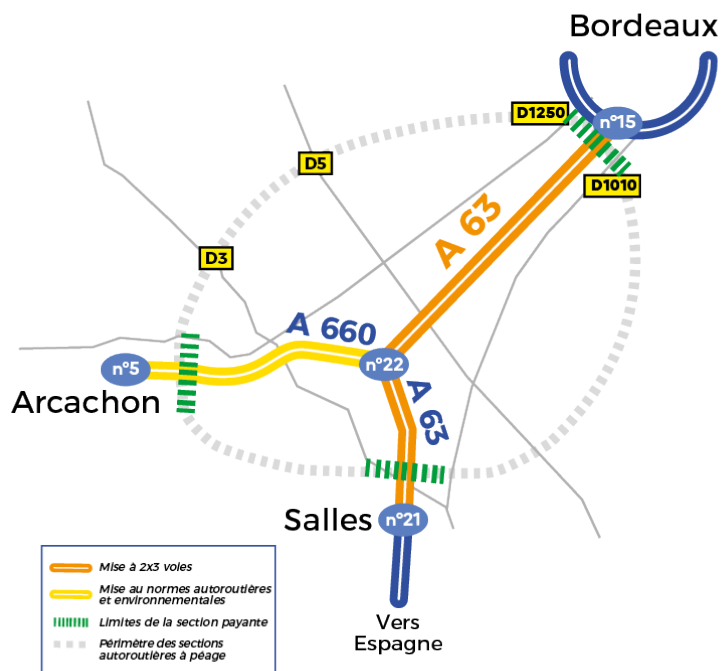


# Vue d'ensemble des 3 scénarios



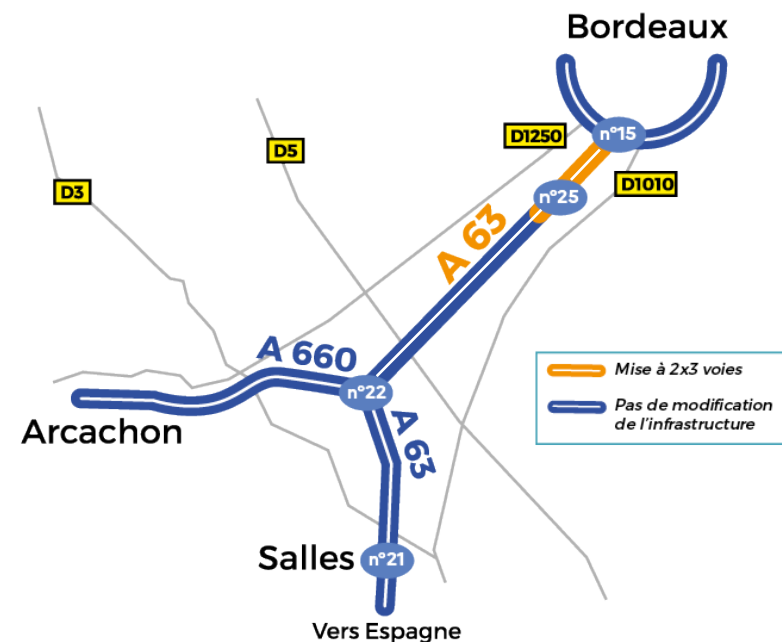
**Scénario 1**

Aucun aménagement  
routier de l'A63



**Scénario 2**

Aménagement complet  
à 2x3 voies de l'A63  
par mise en concession



**Scénario 3**

Aménagement partiel  
à 2x3 voies de l'A63  
sur crédits publics

# Modalités de réalisation de la 3<sup>e</sup> voie

Intégralement sur le terre-plein central

Largeur du terre-plein : 10 à 55 m

Appuis des ouvrages existants  
dimensionnés pour 2x3 voies

Très peu de consommation de foncier



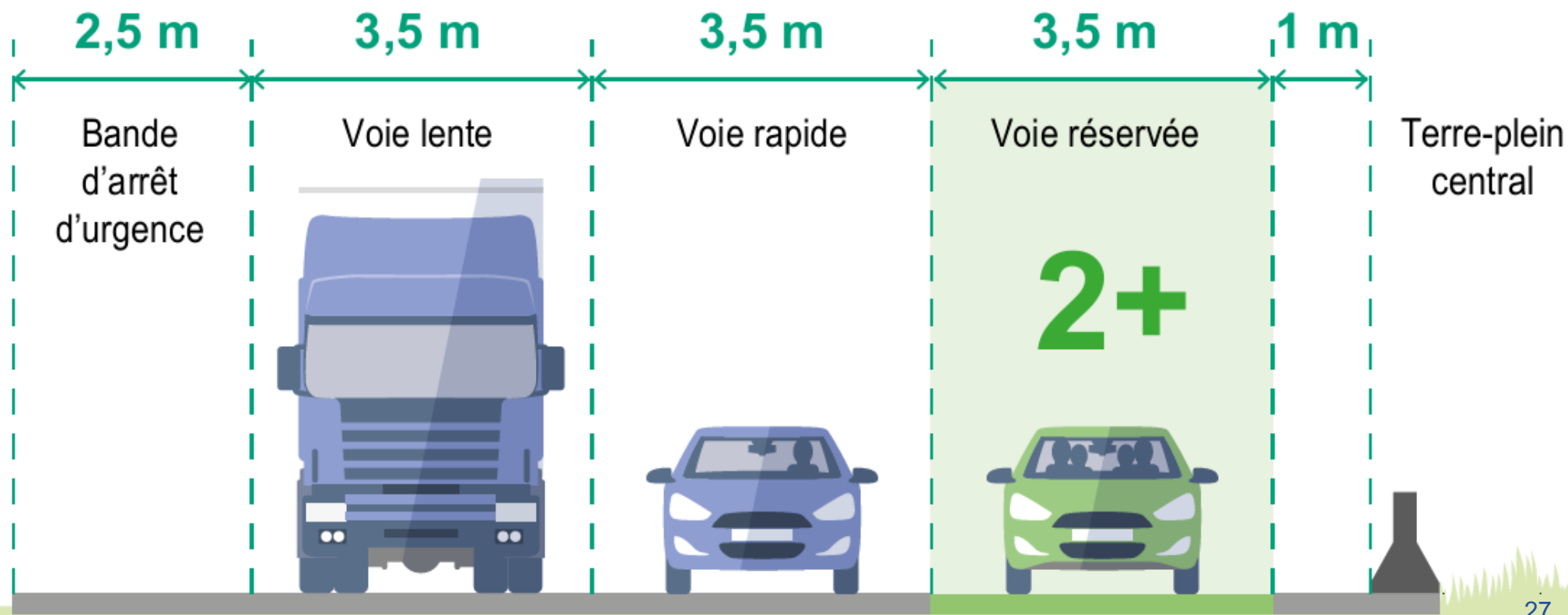
# Une voie dédiée ?

Accessible aux covoitureurs, autocars et taxis

Incitation au covoiturage

Possibilité de gestion dynamique

**Impossible sur une section à 2x2 voies**



# Scénario 1 aucun aménagement

## Fiche technique



Aucun aménagement



Aucune mise aux normes  
environnement & sécurité



Pas de voie dédiée



Circulation moyenne :  
66 600 véhicules/jour en  
moyenne sur l'A63  
86 000 entre échangeur 26 et  
rocade



Coût : 0 €

## I N T É R Ê T

Aucun investissement

Aucune imperméabilisation

Pas d'émissions de gaz à effet de serre en phase de construction

## L I M I T E S

Intensification des congestions

Perte d'attractivité du territoire

Report de trafic sur les voies secondaires

Dégradation du cadre de vie des riverains

Risque d'accident accru

Pas de voie réservée

# Scénario 2 aménagement complet en concession

## Fiche technique



35 km de mise à 2x3 voies



Mise aux normes complète  
A63 et A660



Possibilité de voie dédiée



Circulation moyenne sur l'A63 :  
65 500 véhicules/jour



5 à 10 minutes



Coût : 290 M€ HT



Mise en service fin 2033

## I N T É R Ê T

Amélioration nette des conditions de circulation :  
fluidité et sécurité

Gain de temps

Meilleure protection de l'environnement

Mise en place de protections acoustiques

Aucune dépense publique

## L I M I T E S

Péage : 4 cts TTC/km pour les véhicules légers ;  
20 cts HT/km pour les poids lourds

Report de trafic sur les voies secondaires

Construction émettrice de gaz à effet de serre

# Focus sur les péages

- **Système de flux libre : des portiques à la place des barrières**
  - Circulation plus fluide, plus rapide
  - Moins de consommation foncière
- **Modulations de tarifs ?**
  - Écart maximum entre véhicules légers et poids lourds
  - Tarifs adaptés possibles, mais encadrés par la loi
- **Deux approches possibles pour la localisation des portiques**
  - **Principe d'égalité** : des portiques entre chaque sortie
  - **Approche dérogatoire** : pas de portique aux extrémités pour créer des « itinéraires gratuits »



# Scénario 3 aménagement partiel sur crédits publics

## Fiche technique



7 km de mise à 2x3 voies



Mise aux normes sécurité et environnement sur 7 km



Voie dédiée possible sur 7 km



Circulation moyenne sur l'A63 :  
69 500 véhicules/jour



2 à 4 minutes maximum



Coût : 54,5 M€ HT



Mise en service début 2034

### INTÉRÊT

Amélioration des conditions de circulation à l'approche de Bordeaux

Gain de temps (limité)

Mise aux normes environnement & sécurité sur 7 km

Mise en place de protections acoustiques & amélioration du cadre de vie des riverains

Gratuité pour les usagers

Maîtrise du trafic sur les voies secondaires

### LIMITES

Investissement supporté par les contribuables

Risque de congestion persistant lors des pics

Pas de mise aux normes sur l'A660

Émissions (modérées) de gaz à effet de serre lors de la construction

# 5. Comment participer ?





# Les rencontres

**30 janvier 2023**  
Lancement de  
la concertation

**21 février**  
Réunion publique  
Gradignan

**9 mars**  
Débat avec  
les étudiants

**4 avril**  
Réunion publique  
Salles

**30 avril 2023**  
Clôture de la  
concertation

30 31

21 23

7 9 9 13 14

4

25 30

**31 janvier**  
Réunion  
publique  
Biganos

**23 février**  
Réunion publique  
Cestas

**4 ateliers, sur inscription** (site internet)

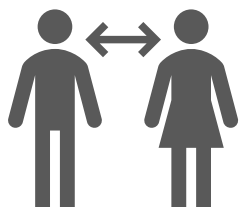
**7 mars** : environnement – Le Barp

**9 mars** : mobilités – Canéjan

**13 mars** : mobilités – Belin-Béliet

**14 mars** : mobilités – Mios

**25 avril**  
Réunion publique  
La Teste-de-Buch



## Des débats mobiles

Restaurant, aire de service,  
marchés, centres commerciaux

**Informations pratiques**  
en ligne, dans le dossier  
de concertation et la  
plaquette de synthèse



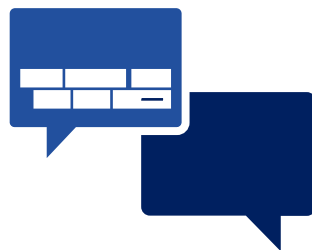
# Le site internet

## [www.A63Nord.fr](http://www.A63Nord.fr)



### Tous les documents

Dossier, études,  
présentations,  
comptes rendus



### Registre en ligne

Déposez votre avis,  
Lisez les réponses  
de l'État



### Réunions en direct

Participation à  
distance aux  
réunions publiques

# Vous avez la parole...



# Les règles de prise de parole



Demander  
la parole



Proposer des avis  
argumentés



3 minutes maximum  
de temps de parole

